

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n°22S0008 - Maîtrise d'œuvre pour la création d'une motte féodale - lot unique - Avenant n°2**

N° : VA\_DEC2024\_787  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du Code de la commande publique

### **décidons**

De conclure avec la société TRACE Architectes domiciliée à HEM (59510), l'avenant n°2 du lot unique du marché « Maîtrise d'œuvre pour la création d'une motte féodale » afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations.

Aux prestations initiales du marché sont ajoutées les prestations suivantes :

- Etudes scénographiques intégrant l'ensemble des dispositifs sonores, lumineux et vidéo proposés dans le projet : 13 882,07 € HT.
- Création de mobiliers spécifiques adaptés aux divers handicaps ainsi que la prise en compte de l'intégration de la maquette dans le bâtiment : 13 000,00 HT.

Soit au total une plus-value de 26 882,07 € HT (soit vingt-six mille huit cent quatre-vingt-deux euros et sept centimes d'euros).

Le présent avenant prend effet à partir de sa date de notification.

Montant du marché initial : 164 806,35 € HT

Montant du marché après avenant 1 : 129 796,85 € HT

N° : VA\_DEC2024\_787  
(PROJET : VA\_PROJDEC\_12768)

1/2

Montant de l'avenant n°2 : 26 882,07 € HT

Nouveau montant du marché : 156 678,92 € HT

Imputation budgétaire : 202001MFEODALE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 31 décembre 2024

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-207940-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 31 décembre 2024